

Viennent ensuite les régimes douaniers introduits dans le budget par le ministre qui n'a pas lu les témoignages, ni conversé avec les délégués et qui a agi, je suppose sur la foi d'un rapport verbal de gens qui n'ont pas voulu mettre par écrit ce que l'arrêté du conseil leur dit de faire. La Chambre n'a-t-elle pas le droit de le savoir? Lorsque ces propositions viendront devant le comité, il nous faudra savoir pourquoi ces tarifs ont été établis autrement qu'ils ne l'avaient jamais été. Les honorables membres du parti ministériel se rendent-ils compte que lorsque mon honorable collègue (sir Henry Drayton) était ministre des Finances, il a tenu des réunions publiques d'un bout à l'autre du pays, pour permettre aux gens d'exprimer leur opinion sur la façon d'établir notre régime douanier?

L'hon. M. LAPOINTE: Il n'en est rien résulté.

L'hon. M. BENNETT: Mon honorable collègue n'a jamais eu l'occasion d'agir, car les élections suivirent.

L'hon. M. CANNON: Passez à un autre sujet.

L'hon. M. BENNETT: Je regrette de voir les honorables députés manifester aussi bruyamment. Je ne m'attendais pas à de tels témoignages d'approbation de leur part.

Le ministre des Finances conviendra avec moi, je pense, qu'un tarif ainsi préparé n'est pas un tarif que les Canadiens puissent approuver sans en avoir scruté tous les détails. Je ne me propose pas de discuter longuement tous les articles, mais je dirai ceci: lorsque les propositions tarifaires viendront devant le comité, puisqu'on n'a fourni à ceux qu'elles touchent essentiellement aucune occasion de se faire entendre comme on aurait dû le faire, la Chambre devra exiger les explications les plus détaillées pour justifier cette conduite. Pourquoi? Laissez-moi donner un exemple. Pourquoi augmenter considérablement les droits sur le coton dans certains cas? Pourquoi imposer un droit sur les filés de coton, quand on laisse entrer les filés de laine en franchise? Pourquoi cet illogisme? Pourquoi augmenter la protection dans le cas d'une industrie qui n'a qu'une seule fabrique du genre au Canada et refuser cette protection à une autre industrie? Pourquoi accorder un drawback sur le charbon quand on ne l'a pas demandé?

L'hon. M. MALCOLM: On l'a demandé.

L'hon. M. BENNETT: Cela n'est pas indiqué dans les rapports de la commission du tarif.

L'hon. M. MALCOLM: Non. Voilà plusieurs sessions que je le demande. (*Exclamations.*)

L'hon. M. BENNETT: Alors, la chose valait la peine d'être discutée pour avoir cette admission. Voilà une chose que nous savons maintenant et que nous ne savions pas auparavant. Ce n'est pas un tarif qui fait suite à l'enquête de la commission; c'est ce qu'on pourrait appeler un tarif de marchandage politique; voilà ce que c'est. Si le ministre du Commerce a vu ses désirs se réaliser et qu'il soit satisfait, peut-être d'autres animés de désirs semblables ont-ils eu le même succès? Voilà qui donnera une bonne idée de la façon dont on établit un tarif douanier.

Voici un autre sujet qui vaut la peine d'être mentionné. Je n'entrerai pas dans les détails, mais en ce qui regarde les tendances générales de ces cédules du tarif je ferai observer que nous avons augmenté nos importations des Etats-Unis et que nos exportations ont continuellement diminué. Les machines agricoles entrent pour ainsi dire en franchise et, qu'est-il arrivé? Nous en achetons en plus grand nombre à l'étranger. Je vais lire ce que les Etats-Unis disent du commerce canadien. Je trouve ces lignes dans l'édition du 13 février 1928 des *Bulletins du commerce* publiés par le département du commerce des Etats-Unis.

M. POWER: Est-ce une observation?

L'hon. M. BENNETT: Je crois pouvoir convaincre même mon honorable collègue. Ce n'est pas une observation, mais un document écrit. A la page 437, le rapport dit:

Le fait le plus remarquable des expéditions de machines agricoles au cours de 1927 a été le total important expédié au Canada et se chiffant à \$29,791,472, ce qui représente 33 p. 100 du total exporté à tous les pays. Ce chiffre dépasse de 8 millions les expéditions à tous les pays d'Europe. Les achats canadiens de 1927 sont les plus considérables qu'on ait jamais notés, et ils ont été supérieurs à la moyenne des expéditions à tous les pays, avant 1918.

N'oubliez pas que ce sont les Etats-Unis qui disent cela.

Ces achats considérables du Canada ont été causés par l'amélioration matérielle de la situation dans l'Ontario et dans les provinces des Prairies, surtout la Saskatchewan et l'Alberta, où des tracteurs américains, des batteuses et des moissonneuses ont été vendus en bien plus grande quantité qu'en 1926. Les achats de tracteurs sur roues ont été exceptionnellement élevés et se sont portés à 15,749, évalués à \$12,421,105, comparativement à 8,173, évalués à \$6,823,648, en 1926. La vente de machines agricoles américaines au Canada a indiqué des augmentations rapides et constantes au cours des trois dernières années et, comme chacune de ces années a vu une bonne récolte, la faculté d'achat des cultivateurs a été matériellement augmentée. Il est aussi bon d'observer que ces exportations de machines agricoles en